



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de compétences dans les entreprises

Question écrite n° 20759

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la pénurie de compétences à laquelle font face certains secteurs d'activité. Selon le nouveau baromètre trimestriel « Data Emploi et Territoires », réalisé à partir de l'expertise d'Adecco Analytics, de nombreuses entreprises estiment qu'elles auront du mal à recruter. De nombreux secteurs d'activité subissent en effet une pénurie de compétences souvent liée à un déficit de connaissance de la part des postulants ou encore à un manque d'attractivité de la profession. Ce manque de compétences et l'inadéquation entre l'offre et la demande des salariés pénalise fortement le marché du travail. Dans son rapport de 2017, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) identifiait déjà plusieurs secteurs précis où les pénuries étaient considérables comme l'informatique, la mécanique, l'enseignement et le management. En revanche, les compétences en vente, *marketing* et en conseil sont en excédent. Dès lors, il lui demande ce que le Gouvernement souhaite mettre en place afin d'orienter les jeunes vers ces voies menant à de réels secteurs dans le besoin ou même s'il envisage de mettre en place des campagnes de recrutement afin de faire du développement des compétences une priorité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement déploie un effort sans précédent dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022. Doté de 15 Mds d'euros, ce plan se donne pour premier objectif de mieux identifier les emplois, les activités et les compétences de demain. La mise en œuvre du PIC s'appuie sur le lancement, par le ministère du travail, d'appels à projets nationaux à destination des branches professionnelles pour développer la prospective et identifier en temps réel les compétences dont les entreprises ont besoin. Plusieurs actions exemplaires ont d'ores et déjà été soutenues en 2018 comme, par exemple, la mise en place d'un portail unique – par la branche des métiers de l'ingénierie, du numérique, des études et conseil et de l'évènement (FAFIEC) – qui met en lumière la corrélation entre les tendances sectorielles, les évolutions des compétences associées aux métiers et l'offre de certification permettant d'accéder aux nouvelles qualifications requises. En outre, ce plan se décline en pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022 qui doivent – en coordination avec les conseils régionaux – notamment permettre de proposer des outils d'analyse régulière des besoins des entreprises. Le deuxième objectif de ce plan d'investissement est de financer des parcours de formation qualifiants vers les métiers qui connaissent des besoins de recrutement, immédiats ou émergents. Ces parcours intègrent, quand c'est nécessaire, des formations de remise à niveau – savoirs de base, premières compétences numériques ou savoir-être professionnel – ainsi que des mises en situation professionnelles. À cette fin, des actions nationales sont d'ores et déjà engagées ou intensifiées dans le cadre du PIC afin de répondre aux besoins des secteurs en tension et en transformation : - le programme de 10 000 formations aux métiers du numérique, appelé « 10Knum », est mis en place, notamment via la Grande École du Numérique, pour donner l'opportunité à des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés de se former au numérique. Ce programme privilégiera 80 % de personnes ne disposant pas du baccalauréat ; - le programme « 10Kvert » qui prévoit le financement de 10 000 formations aux « métiers verts et verdissants » a

pour but de favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi aux métiers verts (gestion des déchets, performance énergétique, agriculture biologique, etc.) en vue d'accélérer la transition écologique ; - plus de 30 000 préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) auront été financées en 2018 pour orienter et former, avec le concours des OPCO, les demandeurs d'emploi aux métiers qui recrutent. Cet effort sera poursuivi et amplifié d'ici 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique mise en place suite au grand débat national, le Premier ministre a demandé aux préfets de région de lancer, aux côtés des présidents des Conseils régionaux, six chantiers dont l'un consiste à résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant (circulaire du 16 mai 2019). Enfin, l'amélioration de la situation en matière de compétences et d'adéquation entre l'offre et la demande repose sur une bonne information des salariés, et en particulier des jeunes, sur la situation du marché du travail. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel confie aux régions l'information sur les métiers et les formations. Les régions peuvent s'appuyer sur les acteurs existants et en particulier sur le réseau « Information Jeunesse » présent sur l'ensemble du territoire au travers des CRIJ (centres régionaux d'information jeunesse) et les 1300 structures infrarégionales (BIJ, PIJ) irrigués par le CIDJ (centre d'information et de documentation jeunesse) au niveau national. Le CIDJ produit et diffuse des documents, des contenus d'information et des données nationales au bénéfice du réseau « Information Jeunesse ». À ce titre, il a par exemple produit en 2018 le guide « Ces secteurs qui recrutent », permettant d'avoir un accès facile et rapide aux métiers en tension, secteur d'activité par secteur d'activité. Enfin, dans le cadre de la réforme du lycée qui accompagne le nouveau baccalauréat, 54 heures annuelles sont dédiées à l'orientation et à la construction des projets personnels des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20759

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5733

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10751